

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 12 mars 2024

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Yves GUBELMANN - PLR	Président	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Vice-Présidente	
Alexandra Deruaz	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Anita PORDES - PLR	Absente
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Alexandre SOUCAS - EPA	
Caroline DOMBRE - EPA		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA		Onur VON BURG - EPA	
Nicole IMHOF - LC		Eric WEHRLI - LC	
Guv MUSY - EPA			

Excusée : Mme Anita PORDES

Public : 2



Ordre du jour :

- 1- Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 13 février 2024.
- 2- Discussion et approbation de l'ordre du jour.
- 3- Communications du bureau.
- 4- Rapports des commissions.
 - *Rapports de la commission Sociale ; séances du 5 février et 5 mars 2024 (succincts) ;
 - *Rapport de la commission des Finances ; séance du 27 février 2024 (succinct).
- 5- Projets de délibérations.
 - Délibération N° 2020-2025 D-104 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 143'000.- pour la mise en œuvre de la rénovation de l'éclairage de trois courts de tennis - Parcelle N°5270/ RF 29 propriété de la Commune d'Anières.
 - Délibération N° 2020-2025 D-105 - Proposition du Maire relative à la dissolution de la Fondation de la Commune d'Anières pour le logement.
 - Délibération N°2020-2025 D-106 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de TTC 9'500 F destinés à l'organisation d'une l'exposition photographique extérieure « De la terre à l'assiette ».
- 6- Projets de motion(s).
- 7- Projets de résolution(s).
- 8- Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).
- 9- Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).
- 10- Questions écrites et orales – Divers
- 11- Huit-Clos



M. Yves GUBELMANN, ci-après « M. Le Président », ouvre la séance à 20 h 00 et salue l'Assemblée. Il invite à excuser l'absence de Mme Anita PORDES.

Il propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 13 février 2024.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 13 février 2024

Le procès-verbal de la séance du mardi 13 février 2024 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Point 2 - Discussion et approbation de l'ordre du jour

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 - Communications du bureau

- *M. le Président informe Mmes et MM. les Conseillers qu'ils ont un droit d'opposition suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association des communes genevoises du 28 février 2024. La décision de l'Assemblée générale concerne l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5,4 Millions de Francs supplémentaires destinés à la construction de Concorde-Espace culture, le centre culturel de Châtelaine. S'y opposer est possible par voie de résolution dans les 45 jours qui suivent la communication aux communes, à savoir jusqu'au 18 avril 2024.*
- *Le 45^{ème} édition de la course pédestre « À travers le coteau », la seconde plus ancienne course du canton, aura lieu le samedi 27 avril 2024 à 16 h 15. Les Conseillers sont tous conviés à participer à la course des Conseillers d'une distance de 4 km. Inscriptions en ligne sur coursebernex.com ; le coût est de 25.- Frs par équipier.*

M. le Président passe au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 - Rapport des Commissions

M. le Président donne la parole à Mme Nicole IMHOF pour la lecture de son rapport de la commission Sociale en date du 5 février dernier.

- a) Rapport de la commission Sociale. Séance du 5 février 2024.



Report en annexe du présent procès-verbal

M. le Président remercie Mme Nicole IMHOF et interpelle l'assemblée sur de potentielles questions. Pas de questions.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Nicole IMHOF pour son rapport.

M. le Président cède la parole au président de la commission des Finances, M. Alexandre SOUCAS.

b) Rapport de la commission des Finances. Séance du 27 février 2024 (succinct)



Report en annexe du présent procès-verbal

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Alexandre SOUCAS pour son rapport.

M. le Président redonne la parole à Mme Nicole IMHOF pour son rapport de la commission Sociale en date du 5 mars 2024 (succinct).



Report en annexe du présent procès-verbal

Pas de questions des membres du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N°2020 - 2025 D – 104, relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 143'000 F pour la mise en œuvre de la rénovation des trois courts de tennis.

A l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière de la délibération N°2020 - 2025 D – 104. Proposition du Maire pour l'ouverture d'un crédit de TTC 143'000 F, crédit d'engagement complémentaire pour la mise en œuvre de la rénovation de l'éclairage des trois courts de tennis, parcelle 5270 RF 29, propriété de la Commune d'Anières.

M. le Président donne lecture de la délibération.

M. Giuseppe RICCIUTI se voit donner la parole par M. le Président et se fait apporter des précisions quant aux montants des sommes engagées à savoir TTC 165'000 F auxquels se rajoutent TTC 143'000 F votés le soir-même. M. le Président cède la parole à Mme Caroline



DOMBRE qui précise que le budget voté antérieurement concernait la seule réfection des courts et non pas les éclairages.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020 - 2025 D - 104 – Proposition du Maire relative à l'approbation de l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de TTC 143'000 F pour la mise en œuvre de la rénovation de l'éclairage des trois courts de tennis, parcelle 5270 RF 29, propriété de la Commune d'Anières

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le crédit d'engagement de TTC 165'000 F destiné à la rénovation de trois courts de tennis, sis route de la Côte d'Or 10, parcelle no 5270/RF29, propriété de la commune ;

Vu le décompte actuel de travaux s'élevant à 161'061 F atteignant presque le crédit brut voté et les travaux encore à effectuer pour 142'820 F ;

Vu que les travaux de rénovation de l'éclairage des trois courts de tennis n'étaient pas prévus lors du vote du crédit initial mais qu'ils s'avèrent nécessaires ;

Vu le rapport de la commission sociale du 5 mars 2024 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal
décide
en présence de 16 de ses membres
(majorité simple)
Par 16 oui, soit à l'unanimité

- 1) D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de TTC 143'000 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit de TTC 165'000 F, travaux relatifs à la rénovation de l'éclairage des trois courts de tennis ;
- 2) D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 10 octobre 2023.

M. le Président propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération No 2020-2025 D – 105, relative à la dissolution de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.

À l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N°2020-2025 D – 105 –. Proposition du Maire relative à la dissolution de la Fondation de la Commune d'Anières pour le logement.



M. le Président donne lecture de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020 – 2025 D – 105 – Proposition du Maire relative à la dissolution de la Fondation de la Commune d'Anières pour le logement,

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le préavis de l'Exécutif du 22 mai 2023 ;

Vu le préavis du Conseil de fondation du 7 juin 2023 ;

Vu le rapport de la commission des finances du 27 février 2024 ;

Conformément à l'art. 23 des statuts de la Fondation,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal
décide
en présence de 16 de ses membres
(majorité simple)
Par 10 oui, 2 non et 4 abstentions

- 1) D'approuver la dissolution de la Fondation de la Commune d'Anières pour le logement ;
- 2) D'approuver le transfert des actifs disponibles et des contrats en cours de la Fondation à la Commune d'Anières ;
- 3) De demander au Département compétent de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de la dissolution de la Fondation, par le Grand Conseil, et un projet d'arrêté du Conseil d'Etat ;
- 4) De charger M. le Maire de désigner un ou plusieurs liquidateurs afin qu'ils procèdent à la liquidation de la Fondation.

M. le Président propose ensuite de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération No 2020-2025 D – 106.

A l'unanimité des voix (16 oui), le Conseil municipal vote favorablement la Délibération N° 2020-2025 D – 106. Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de TTC 9'500 F destiné à l'organisation d'une l'exposition photographique extérieure « De la terre à l'assiette »



M. le Président donne lecture de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président met la délibération suivante au vote :

Délibération 2020-2025-D-106 - Sur proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de TTC 9'500 F destiné à l'organisation de l'exposition photographique extérieure sur le thème de « De la terre à l'assiette »,

Conformément à l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport succinct de la commission Sociale du 5 mars 2024 ;

Conformément à l'art.30, al.1 d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal
décide
en présence de 16 de ses membres

par 13 oui, 2 non, 1 abstention
(majorité simple)

- 1) D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de TTC 9'500 F, compte N° 3220.00.31300.27, rubrique « spectacles et divers » en vue de l'organisation d'une exposition photographique extérieure sur le thème de « La terre à l'assiette » ;
- 2) De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2024 sur le compte 3220.00.31300.27 ;
- 3) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus voire par le capital propre.

Point 6 – Projet(s) de motion(s).

Pas de projet de motion.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s)

Pas de projet de résolution.



Point 8 – Proposition(s)

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de proposition.

Deux propositions de Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH :

- 1) Proposition du renvoi en commission Urbanisme d'un projet de rénovation énergétique de l'immeuble du Léman ;

M. le Président doit faire voter le renvoi du projet de rénovation énergétique de l'immeuble du Léman à la commission Urbanisme. Vote à main levée validé à l'unanimité.

- 2) Proposition par Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH, - suite au vote de la dissolution de la Fondation de la Commune d'Anières pour le logement comme exposé dans les motifs précités -, que soit renvoyé à la commission Urbanisme, le projet d'acquisition de la future construction sur la parcelle sise au 100, route de Chevrens, actuellement porté par ladite Fondation. Mme l'Adjointe souhaite l'organisation d'une commission Urbanisme supplémentaire à la date de réserve le 26 mars 2024. Elle a déjà averti le Président et le Vice-président de son souhait d'organiser cette séance de commission à la date du 26 mars. Tous deux ont donné leur accord.

M. le Président prend la parole et interpelle sur le fait qu'il s'agit dès lors d'une acquisition et qu'il faudrait peut-être saisir la commission des Finances.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH répond en exposant que les préavis sur les projets de construction ont toujours été votés en commission Urbanisme.

M. le Président donne la parole à M. le Maire qui explique que tous ces projets d'achat sont discutés en Conseil administratif (CA) en amont, et abordés d'un point de vue financier. Un plan d'investissement sur les prochaines années existe et insère *de facto* un tel projet d'acquisition.

M. le Président propose le vote du renvoi de ce projet d'acquisition du projet de construction sur la parcelle sise au 100, route de Chevrens, porté aujourd'hui par la Fondation.

Ce projet de renvoi à la commission Urbanisme est voté à l'unanimité.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH n'a pas d'autres propositions.

M. le Président cède la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT qui souhaite renvoyer en commission Sociale l'étude de principe des panneaux d'informations lumineux, débutée en 2019 et que Mme APOTHELOZ n'avait pas pu concrétiser. Comme désormais, une étude est en cours sur tout ce qui se fait en matière de supports à la mairie, le principe desdits panneaux pourrait dès lors être inclus dans cette étude, pour en connaître l'impact.

M. le Président soumet au vote cette proposition pour renvoyer à la commission Sociale l'étude du principe de panneaux lumineux.



Projet voté à l'unanimité.

Point 9 - Communications du Maire et des Adjointes

M. le Président cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Au sujet du déplacement du bureau de vote de la salle communale à la mairie, les votations se sont bien déroulées ; les retours excellents. Il suggère que Mme la présidente du bureau de vote pourrait « ajouter quelque chose dans les « divers » ».

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH n'a pas de communications.

M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT a une communication : suite à la motion 002 « Prolongeons la vie des livres » du PLR du 24 février 2021 en faveur de la pose de bibliothèques extérieures l'une d'elles sera installée sur la nouvelle place du haut, malgré un retard de livraison.

Point 10 - Questions écrites et orales - Divers

M. Jean-Luc RICHARDET interpelle sur la distribution d'un tout-ménage aux habitants de la commune concernant la dénomination de la nouvelle place. Deux bémols sont soulevés :

- 1) Il eût été aimable de remercier celles et ceux qui, en 2022, s'étaient donné la peine de faire des propositions parfois argumentées et qui n'ont jamais reçu de réponse ;
- 2) Pour celles et ceux qui ne disposent pas d'Internet ou n'ont pas d'intérêt pour celui-ci – les personnes âgées entre autres –, dire quelques mots sur Mme Karen LIEVEN et sa relation avec la commune contribuerait à apporter une meilleure compréhension. En revanche, tout le monde connaît « la Côte d'Or ».

M. le Maire a pris bonne note des remarques de M. Jean-Luc RICHARDET et des remerciements seront envoyés aux personnes qui ont fait des propositions de noms. Une information écrite sera aussi rédigée sur la personne de Mme Karen LIEVEN.

Parole est donnée à M. Pierre-Yves DECHEVRENS qui évoque le bal des pompiers du samedi 9 mars 2024 avec la présence de 200 personnes alors que 300 / 350 étaient espérées. Aucune bagarre ou souci n'ont été à déplorer ; seul un petit problème de santé a eu lieu. Bonne ambiance, les gens étaient contents. Il encourage les Conseiller.ère.s non présents à cette édition, à venir participer l'année prochaine.

M. le Président passe la parole à Mme Stéphanie BARON-LEVRAT qui revient sur la remarque de M. le Maire sur la votation du 3 mars avec beaucoup d'objets et un très beau bureau de vote. Elle remercie de l'excellente organisation et de la présentation, dont une installation très appréciée de drapeaux que certains auraient souhaité desceller ! Elle remercie de l'excellente explication sur l'alarme et le fonctionnement de la porte ainsi que le responsable Bâtiments, Monsieur Marco PULIDO dont les notes explicatives étaient parfaites.



M. le Président remercie Mme Stéphanie BARON-LEVRAT qui reprend la parole pour partager son impression quant au trafic automobile plus conséquent sur la route de la Côte d'Or depuis l'ouverture du parking.

M. le Maire répond que ce constat est bien avéré et que 3 / 4 contrôles ont été réalisés par la police municipale sur la route de la Côte d'Or depuis sa réouverture ; il a demandé qu'un renforcement soit effectué pour éviter que les habitant.e.s ou personnes de passage reprennent les mauvaises habitudes qu'ils avaient avant les restrictions de passage sur cette route, donc l'attention est de mise.

Denyse Barbezat

Parole est redonnée par M. le Président à Mme ~~Stéphanie BARON-LEVRAT~~ sur la possibilité que le trafic sur la route de la Côte d'Or provienne des conséquences des travaux sur la route de Thonon, empruntée dès lors par des automobilistes impatientes. Elle en profite pour demander où en sont les aménagements sur la route de Thonon par rapport au passage de la douane et aux passages piétons liés aux arrêts de bus.

M. le Maire répond qu'il donnera la semaine suivante, toutes les informations et détails à cet effet en commission d'Assainissement, avant de les rendre publics.

M. le Président évoque les applications mobiles du site de la commune d'Anières, anieres.ch : opérationnelles sur un ordinateur, elles manquent de lisibilité sur les têtes d'affiches avec un mélange de caractères sur le téléphone.

M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT en a déjà fait la remarque à Mme Claire ARMELI, responsable Communication et Informatique.

Point 11 – Huis Clos

Pas de huit-clos

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président propose de clore la séance à 20 h 33.

Le Président du Conseil municipal

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Béatrice MOGENIER – Lumière des Mots

Annexes : Rapports des commissions



Commune d'Anières

COMMISSION : URBANISME ET ENVIRONNEMENT
Séance du : 6 février 2024

En présence de Mesdames C. Hentsch, adjointe, et de A. Bosshard et de Monsieur M. Eudier, responsables de l'urbanisme et de l'environnement communal, la commission a traité les sujets suivants ;

AUDITION DE LA SOCIETE FUDIM

Audition de Messieurs M. Gavin, C. Lambert et D. Moser, tous trois représentants de la société FUDIM. Cette société lausannoise, orientée sur la réalisation d'opérations immobilières de logements sociaux, en partenariat avec des collectivités publiques, œuvre principalement sur des terrains cédés en droit de superficie. Sur le plan financier, elle dispose de la fondation Equitim, qui lève le placement auprès des communes.

Sous diverses formes de gouvernance et opérationnelle, les projets sont développés dans un esprit de partenariat, respectant tant les objectifs des politiques publiques que les pratiques administratives locales. Pour la commune d'Anières, deux projets peuvent être intéressés, soit le futur bâtiment route de la Côte d'Or 7, l'immeuble intergénérationnel route de Chevrens développé par la Fondation de la commune d'Anières. Pour ce dernier, par la décision du Conseil municipal du 12 mars 2024 de la dissolution de la Fondation et de la reprise du projet par la commune, cette collaboration n'est pas envisageable.

IMMEUBLE LES AVALLONS 44 A 50

Audition de Monsieur G. Le Grelle architecte au bureau Architech.

La rénovation des logements est achevée en 2022.

Le projet de la surélévation porte sur la création de 8 logements de 3, 4 et 5 pièces comprenant 32 pièces.

Le 3 octobre 2023, le coût de la surélévation ainsi que l'aspect financier ont été traités par la commission.

L'exécutif présente l'évolution du dossier depuis décembre 2015.

Le PLQ Clos des Noyers ne permet ni la surélévation de l'immeuble, ni la construction d'une nouvelle bâtisse.

En conséquence, en 2018, une étude a été menée pour la surélévation du bâtiment, la réalisation d'un parking souterrain, la création d'un nouvel immeuble communal et la revisite des aménagements extérieurs.

Le nouveau PLQ dit "Cortenaz" reprend les principes urbanistiques de l'étude. Le 14 novembre 2023, il a été soumis à une enquête publique. Deux observations ont été produites et traitées. Conformément aux dispositions de l'article 6 al.4 de la LGZD, l'autorité municipale doit rendre un préavis. Au point 5 de l'ordre du jour du Conseil municipal d'aujourd'hui, par une délibération, il est invité à rendre un préavis sur le PLQ "Cortenaz" – n° 30137. Son adoption par le Conseil d'Etat est prévisible pour la fin de l'année.

La situation financière fait l'objet d'une présentation, résumée comme suit :

• 2015 décembre	crédit d'étude	CHF	160'000
• 2016 juin	crédit d'engagement	CHF	18'000'000
	Crédits votés	CHF	18'160'000

Engagement pour la rénovation des logements

Disponible sur crédits CHF 9'721'234

Crédit complémentaire potentiel CHF 4'150'000

Le 5 décembre 2023, par 6 voix pour et 2 abstentions, la commission est favorable pour un engagement financier complémentaire de l'ordre de 4'150'000 CHF.

La procédure de demande en autorisation de construire sera engagée au cours de l'instruction du PLQ. Une fois autorisé, l'exécutif présentera un crédit complémentaire permettant la réalisation de la surélévation de l'immeuble.

Préalablement, pour la poursuite des études, l'exécutif demande à la commission de se prononcer en opportunité sur :

- La construction d'un bâtiment d'équipement public, unanimité des voix (8)
- La surélévation de l'immeuble Avallons 44 à 50, majorité des voix (6 pour – 2 abstentions)

PARCELLE COTE D'OR 7

L'immeuble serait destiné à deux affectations :

- des logements de catégorie sociale aux étages
- le restaurant scolaire placé au rez-de-chaussée

La mutualisation des espaces, la cohabitation habitat-vie sociale enfants, la surface disponible pour le restaurant scolaire et son inscription au patrimoine administratif communal, les dispositions pour la protection incendie de l'établissement public, l'hypothèse de sa réalisation par un tiers en droit de superficie (DDP), etc. sont autant de facteurs de complications pour le développement du projet.

La commission approuve qu'une étude de faisabilité soit menée pour fixer le cadre du programme du projet.

PREAU DE L'ECOLE

Une information est donnée sur l'avancement du projet de l'agrandissement de l'école et plus précisément sur la localisation des préaux des "grands" et des "petits".

Ce sujet sera repris lors d'une prochaine commission.

ZONE SPORTIVE

Une présentation est faite sur l'avancement des études.

Une étude de faisabilité sera prochainement présentée à la commission.

JL Richardet, Président.

Remerciements à Madame Léa Boisadam, procès-verbaliste, sans qui ce rapport n'aurait pas pu être rédigé.



Commune d'Anières

COMMISSION : Assainissement, routes, sécurité et développement durable
Séance du : Mardi 19 mars 2024

Rapport succinct

Le procès-verbal de la séance du mardi 19 mars n'ayant pas encore été approuvé, ce rapport présente seulement le point préavisé par la commission pour le conseil municipal de ce soir (mardi 23 avril 2024).

L'entretien des ouvrages d'art communaux sur la Commune

Monsieur Frédéric Grillet présente tout d'abord à la commission l'historique du dossier, qui débute en 2022 suite à une demande de l'Office cantonal du génie civil d'inspecter les ouvrages.

Puis, il passe en revue leur localisation, leur état et les interventions prévues.

Concernant :

Le ponceau sur le Nant d'Aisy, route de la Côte d'Or,
le ponceau sur le Nant-d'Aisy, Chemin des Ambys,
le pont de Crévy, chemin du Pont-de-Crévy (Pont de la douane de Chevrens),

l'état est jugé acceptable voire bon. Les interventions consisteront essentiellement en un nettoyage de la végétation et une reprise des joints.

Concernant le pont des Golettes, chemin du Pont-des-Golettes, il est jugé en bon état et l'intervention consistera en la sécurisation du garde-corps.

Le pont sur le Nant d'Aisy, chemin du Nant-d'Aisy présente un phénomène de carbonatation de la face inférieure du tablier à un stade avancé, nécessitant des travaux plus importants.

Finalement, la commission examine l'enveloppe financière. Il est à noter que les montants présentés sont estimatifs d'où 20 % d'imprévus et divers. Les communes de Veigy-Foncenex et de Corsier participeront aux coûts à hauteur de 50% pour les ouvrages les concernant.

À l'unanimité des membres présents, la commission préavise favorablement un crédit de construction de CHF 198'000.- pour l'entretien des ouvrages d'art communaux sur la Commune.

Signature : Caroline Dombre, Présidente



COMMISSION : Urbanisme et constructions
Séance du : Mardi 26 mars 2024

Deux points à l'ordre du jour de cette séance :

1. Audition de Mme Cathrin Trebeljahr accompagnée de M. Romeu Ferreira, architecte, et de M. Fabio Fossati, assistant maître d'ouvrage pour le chantier de l'immeuble pour seniors à Chevrens.

Mme Trebeljahr présente l'état du projet de construction de l'immeuble pour seniors. Elle rappelle que l'équipe d'architectes s'est inspirée des constructions du village, en particulier des bâtisses faites en bois. La façade du futur bâtiment est en bois et le noyau de la structure est en béton. L'immeuble comprendra 9 appartements, un espace commun et une petite salle polyvalente. Le toit sera pourvu de panneaux photovoltaïques plats, de même teinte que les tuiles. Les appels d'offre sont en « pré-adjudication ». L'installation du chantier est prévue pour juin 2024.

2. Dissolution de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement : examen de deux options de réalisation du chantier. Préavis à l'attention du Conseil municipal.

Suite à l'adoption par le CM du 12 mars dernier de la délibération concernant la dissolution de la fondation de la commune d'Anières pour le logement et le transfert du projet de construction à la commune, deux options de reprise du chantier ont été présentées à la commission par l'adjointe Mme Hentsch : d'une part, la reprise par la fondation Fundim, et d'autre part, la reprise par la commune.

Dans le premier cas il s'agit de voter une délibération abrogatoire partielle sur le point « le projet revient à la commune » et dans le deuxième cas, de voter un crédit d'investissement de Fr. 10'600'000.-. Dans les deux cas, la décision sera soumise à référendum.

Mme Hentsch présente les avantages et les inconvénients des deux options. En résumé, l'option Fundim ne coûte rien à la commune puisque cette fondation reprendrait l'intégralité de la gestion du projet et donc de son financement. Par contre, les revenus pour la commune se limiteraient à un faible droit de superficie estimé à un maximum de Fr. 15'000.- à 20'000.- par an. Il y a également un risque que la fondation Fundim soit contrainte d'améliorer la rentabilité du projet, au détriment des aspects sociaux, ou autres. Ainsi, si la Fundim s'engage à reprendre le règlement d'attribution des logements établi par la Commune d'Anières, soumise à des contraintes de rendement, elle n'aura pas nécessairement la même souplesse que la Commune pour son application.

Concernant l'option 2 (reprise par la commune), un crédit d'investissement de Fr. 10'600'000 doit être voté pour financer le projet, sachant que le coût réel occasionné sera de l'ordre de 6 millions. La Fondation pour le logement, après sa dissolution, va en effet transférer à la Commune, par des écritures comptables, environ Fr. 4'600'000.-. Les avantages présentés par cette deuxième option sont le contrôle total du projet et de la future gestion de l'immeuble, ainsi qu'un meilleur rendement financier que pour l'option 1, que l'on peut estimer à environ 2%.

Cette deuxième option a le soutien de l'exécutif de la commune.

Après discussion, la commission, à l'unanimité, préavise favorablement le transfert à la

Commune du projet d'immeuble destiné aux seniors.

Elle préavise favorablement, toujours à l'unanimité, un crédit d'engagement de Fr. 10'600'000.- pour la réalisation de l'immeuble.

' '
Signature : Eric Wehrli, Président